



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

gynécologues

Question écrite n° 82364

Texte de la question

Mme Laure de La Raudière alerte Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la situation des gynécologues dans notre pays. En effet, le Conseil de national de l'ordre des médecins fait état d'une diminution de près de 500 gynécologues, c'est-à-dire le quart des effectifs entre 2008 et 2013. Cette situation dramatique crée de réels déserts médicaux et des difficultés pour les femmes à se soigner correctement. À titre d'exemple, en Eure-et-Loir, certains gynécologues ne prennent pas de nouveaux patients et d'autres ont leur carnet de rendez-vous plein pour 4 à 5 mois. Alors que la gynécologie est d'abord une médecine de prévention, il paraît judicieux de s'alarmer de cette situation. Par ailleurs, la moyenne d'âge des gynécologues est de 58 ans et 40 % d'entre eux ont entre 60 et 64. Aussi, souhaite-t-elle connaître les dispositions que Mme la ministre a prévu de prendre pour régler cette situation insoutenable pour la bonne santé des femmes et encourager l'accès à cette profession par les nouvelles générations.

Texte de la réponse

Le numerus clausus en médecine a doublé depuis 1999 : fixé à 3 700 en 1999, il s'établit à 8 000 en 2015. A terme, cette augmentation du numerus clausus devrait profiter à l'ensemble des disciplines, dont la gynécologie médicale. Le nombre de postes offerts en gynécologie médicale à l'issue des épreuves classantes nationales (ECN) de médecine est, pour sa part, en augmentation constante. L'arrêté du 9 juillet 2015 a fixé le nombre de postes offerts en gynécologie médicale à l'issue des ECN à 68 au titre de l'année universitaire 2015-2016. Ainsi, ce nombre de postes a plus que doublé entre 2012 et 2015, passant de 30 postes à 68 postes. Un effort particulier a été fait cette année, puisque 20 postes supplémentaires sont offerts par rapport à l'année passée.

Données clés

Auteur : [Mme Laure de La Raudière](#)

Circonscription : Eure-et-Loir (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82364

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 juin 2015](#), page 4635

Réponse publiée au JO le : [1er septembre 2015](#), page 6631